



CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX

Territoire Bessin-Prébocage

NOTE DE SERVICE N° 026/2025

PLANIFICATION DES CONGES ANNUELS POUR L'ANNEE 2026

Service émetteur :

- DG ☎ 51 50
 DRH ☎ 51 52

Diffusion :

- Tous services
- à l'attention des personnels d'encadrement

Date : 17/12/2025

Madame, Monsieur,

Afin de valider au 31 mars 2026 les demandes des agents de votre équipe, je vous saurais gré de bien vouloir préparer le calendrier de répartition des périodes de congés annuels pour l'année 2026.

Vous devez faire remonter à la DRH pour le 13 février 2026, les planifications de l'ensemble des congés jusqu'au 31 décembre 2026.

Je vous invite à consulter notamment votre directeur fonctionnel, votre responsable de service ou votre cadre de pôle pour identifier tous les éléments pouvant conditionner l'activité, notamment les fermetures de lits et les congés des personnels médicaux.

En ce qui concerne la période d'été, il conviendra dans la limite des nécessités du service, de veiller à ce que les agents puissent disposer de 19 jours consécutifs précédés ou suivis d'au moins 2 jours de repos hebdomadiers, soit une durée consécutive de 21 jours. Le fractionnement des congés peut être autorisé dans la limite du respect de la continuité du service. Le cumul des jours de récupération ou de RTT avec des congés annuels n'est pas autorisé durant cette période.

Pour la période comprise entre le 15 juin et le 30 septembre 2026, la programmation des congés d'été doit respecter la demande de l'agent dans la mesure du possible. J'attire votre attention sur le fait que l'attribution de mensualités de remplacement sera exceptionnelle et réservée aux situations impératives. Par conséquent, vous devez être particulièrement vigilant(e) à la répartition des congés sur l'ensemble de la période pour permettre la continuité du service.

Comme chaque année, un outil est transmis aux cadres et responsables afin de faciliter la programmation des congés. Aide à la décision, cet outil ne remplace pas la planification habituelle des congés.

Je vous remercie de votre collaboration et je reste à votre disposition pour toute problématique spécifique.

Le Directeur des Ressources Humaines,

Isabelle MESNAGE